



Devis signe mais plus d'accord

Par **pasc**, le **29/05/2009** à **09:31**

Bonjour,
En juillet 2008 nous avons signé un devis pour l'installation d'une fosse
septiquernle terrassier devait faire les travaux en mars 2009 mais étant débordé il ne pouvait
venir qu'en mai, entre temps nous avons appris que la fosse ne pouvait plus être installée à
l'endroit prévu la maison ayant été mal implantée par le maçon, a priori le terrassier ne l'a pas
vu puisque nous avons du lui dire par téléphone et en même temps lui annoncer que nous
cherchions une autre Ets, nous ne lui avons pas fait de courrier recommandé et maintenant il
nous demande 20% du montant du devis, nous pensons que de toutes les manières sont
devis n'était plus valable puisqu'il ne correspondait plus aux travaux à effectuer, de plus sur son
devis il n'y a aucuns détails (mètres-prix de la fosse, taux horaire -déplacement et délai)
A t il le droit de nous réclamer ces 20%
Merci par avance de votre réponse urgente